Vous devriez vous attendre à de nouvelles initiatives ainsi qu'à une intensification de nos efforts au niveau des activités existantes. Le parti maintenant au pouvoir n'a jamais tergiversé lorsqu'il a été question des droits de la personne. Le Premier ministre Diefenbaker a donné au Canada sa charte des droits. À l'échelon international, c'est son gouvernement qui, le premier, a cherché et réussi à faire élire le Canada à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, où Margaret Aitken s'est acquittée avec compétence du mandat de trois ans donné à notre pays au début des années 60. C'était la première fois que le Canada avait la chance de siéger à la Commission, et cette occasion ne s'est pas représentée avant 1976. Dans le gouvernement de M. Clark, les droits de l'homme ont trouvé un défenseur nouveau et dynamique en la personne de Flora MacDonald qui, en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a donné la priorité à cette Ses efforts pour venir en aide aux réfugiés question. d'Indochine ont injecté un élément nouveau de compassion dans notre politique extérieure. Je pense donc que nous abordons l'examen de la situation des droits de l'homme dans le monde avec de bons antécédents et avec tout le respect qui est dû à cette question et à la suprématie du droit.

Le gouvernement cherchera des moyens qui permettraient au Canada d'exercer plus efficacement son influence pour encourager tous les États à assumer leurs obligations internationales concernant à la protection des droits de l'homme. Je suis persuadé que la plupart de ceux à qui je m'adresse ici aujourd'hui voudront participer aux consultations sur le Livre vert; je peux vous assurer que le gouvernement fera bon accueil à vos opinions sur la promotion des droits de la personne en tant que fondement de nos relations extérieures. Je serais d'ailleurs très étonné que les Canadiens n'aient pas quelques idées nouvelles ou des suggestions bien inspirées à ce sujet.

Au chapitre de la protection internationale des droits de l'homme, l'adoption de la Convention contre la torture par l'Assemblée générale des Nations Unies a été l'une des réalisations marquantes de l'année écoulée. Le Canada a participé activement à l'élaboration de la convention, et vous vous rappellerez peut-être que, dans son discours à l'Assemblée générale, M. Clark a vigoureusement milité en faveur de son adoption. La convention symbolise un consensus international sur la nécessité de s'attaquer au problème de la torture. Nous avons d'ailleurs entrepris des démarches pour que le Canada puisse signer cet instrument dans un proche avenir. J'ajouterai que le gouvernement versera une contribution additionnelle de 50 000 \$ au Fonds